

CONSEIL MUNICIPAL N°53
SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, MME COMBARET, MM. DUFOUR, PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, PREVOTAT.

Représentés : MME DENIZOT représentée par MME COMBARET.
M. CELESTIN représenté par M. DUFOUR.
MME DUPREY représentée par M. PREVOTAT.
MME EGEA représentée par M. PUIRAVEAU.

Absents : MMES ROLLIN-JOBERT, CHASSIER, VOURIOT-THUZET, DUMONT, MM. LALLEMAND, MARGUERON.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

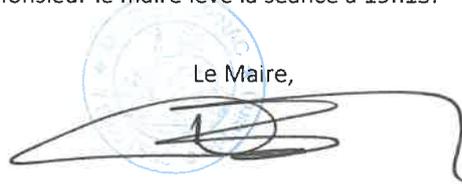
- | | |
|---|---|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente | 5. Finances locales : budget principal : budget primitif 2025 |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 6. Finances locales : subventions aux associations |
| 3. Finances locales : communication de l'état annuel des indemnités des élus | 7. Finances locales : proposition de cession d'un broyeur |
| 4. Finances locales : vote des taxes locales | 8. Personnel communal : transformation d'un poste d'adjoint administratif |
| | 9. Questions et communications diverses |

Après appel nominal des présents, Monsieur le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice. En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Monsieur le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Il renvoie la séance au mardi 15 avril 2025 à 19h30. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Monsieur le maire lève la séance à 19h15.

Le Maire,



Jean-François NICOLAS